

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
16466

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Dossier de candidature pour le renouvellement du label Grand Site de France du  
Concors-Sainte-Victoire.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Parmi les dix-huit sites labellisés Grands Sites de France, Sainte-Victoire a été l'un des premiers à obtenir cette distinction en 2004, sous l'égide du Syndicat mixte de gestion du Concors-Sainte-Victoire dont les missions ont, depuis, été absorbées par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Le label Grand Site de France, décerné par l'Etat, garantit l'excellence de la gestion d'un site classé de très grande notoriété, fortement fréquenté, géré selon un projet de territoire qui lui est propre dans le respect des grands principes du développement durable.

Depuis leur première labellisation en 2004, les structures en charge du Grand Site Concors-Sainte-Victoire ont su conserver le cap originel, en suivant avec cohérence et continuité les trois missions fondatrices : la gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies, la protection et la mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et culturel, l'accueil des publics, l'accompagnement des activités touristiques et de loisirs, et la communication.

Fort de son approche durable et innovante des paysages remarquables, le Grand Site Concors-Sainte-Victoire est désormais un laboratoire institutionnel avec la mise en place d'une gouvernance inédite autour de la Métropole Aix-Marseille-Provence, associant à travers un Comité de gestion, Région, Département et Communes.

Aujourd'hui, le moment est venu pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, désormais animatrice de ce label, de procéder à son second renouvellement pour la période 2019-2025.

Le futur projet de territoire du Grand Site Concors-Sainte-Victoire se fonde sur les principes du développement durable : il vise à préserver pour les générations futures un lieu de vie et un espace «économique» qualitatif (notamment en lien avec l'activité viticole) ainsi que des paysages protégés sans pour autant les mettre «sous cloche».

Plutôt qu'un instrument contraignant supplémentaire, il doit servir de cadre d'orientation et d'aide à la décision et se décline en cinq grandes ambitions :

- un territoire de partage,
- un territoire d'excellence patrimoniale,
- un territoire d'accueil maîtrisé,
- un territoire de développement durable,
- un territoire à la dynamique urbaine choisie.

Afin de mettre en cohérence ces ambitions, porteuses chacune d'objectifs stratégiques propres, il est proposé l'élargissement du périmètre existant, avec l'intégration au comité de gestion du Grand site des communes de Meyreuil, Pourrières et Rians, du syndicat mixte du Pays de la Provence Verte, de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte, de la Communauté de communes Provence Verdon et du Département du Var.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL